

# Un adieu sans ambiguïté à la fumée. Enfin!

ÉDITORIAL |



SOPHIE DAVARIS RUBRIQUE GENÈVE ACTUALITÉ | 19 Juin 2008

L'interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs et fermés entre en vigueur dans douze jours à Genève. Enfin! s'exclame la majorité des citoyens, qui n'attendait que cela. Pouvoir franchir la porte d'un bistrot sans être pris à la gorge par l'odeur tenace du tabac. Ni mettre sa santé en danger.

Que la fumée passive tue entre une et trois personnes chaque jour en Suisse, plus aucun scientifique ne le conteste. Mieux, les Genevois savent, depuis l'affaire Rylander, à quelles extrémités l'industrie du tabac peut en venir pour cacher la nocivité de la fumée passive, allant jusqu'à soudoyer des universitaires de renom pour nier l'évidence.

Pourtant, les politiques ont tardé à réagir. Ils ne font qu'emboîter le pas des citoyens et tenir compte du raz-de-marée sorti des urnes en février. Timidement d'abord. En mars, le règlement transitoire du Conseil d'Etat a fait bondir les initiants, ses exceptions trahissant le vote, selon eux. De l'autre côté, certains hurlent encore à la privation de liberté, exigeant des fumoirs et davantage de souplesse. Le Tribunal fédéral statuera.

Hier, Laurent Moutinot a clarifié la position de l'Etat: pas question de frauder, ni de multiplier les exceptions. Une fermeté salubre, qui devrait décourager ceux qui rêvent de contourner le texte. Les Genevois attendent que la cigarette disparaisse des lieux publics dès le 1er juillet. A l'Etat de garantir cette révolution. Par le dialogue, autant que possible. Par la sanction, chaque fois qu'il le faudra.